

<https://saint-saens.lycee.ac-normandie.fr/spip.php?article356>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **BTS Tourisme en apprentissage**

- BTS Tourisme -

**IFPRA** INSTITUT  
DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
EN RÉGION ACADÉMIQUE  
**NORMANDIE**

Date de mise en ligne : vendredi 1er septembre 2023

---

**Copyright © Cité scolaire Camille Saint-Saëns - Tous droits réservés**

---

## **Poursuivez votre BTS Tourisme en apprentissage en 2ème année.**

Depuis l'année 2023 2024, le BTS Tourisme du lycée Camille Saint Saëns ouvre quelques places à l'apprentissage en 2nde année de formation. Cette formation en apprentissage est dite intégrée dans la classe en cursus scolaire.

Cette opportunité est réservée aux étudiants ayant donné entière satisfaction au cours de leur 1ère année de formation, tant au niveau scolaire qu'en terme de comportement. Suivre un cursus en apprentissage nécessite une capacité de travail et un grand degré d'autonomie.

Comment ça marche ?

l'apprenti est présent 20 semaines dans sa classe de BTS, avec ses camarades, sur les 24 semaines que compte l'année scolaire entre la rentrée (septembre) et les examens (mai).

Au cours des semaines de présence en classe, l'apprenti reçoit 35h. de formation (31h. sur l'emploi du temps de la classe + 4heures complémentaires).

Les apprentis sont dans leur entreprise pendant la période de stage de la classe (4 semaines), les vacances scolaires, 4 autres semaines réparties dans l'année. Il poursuit par ailleurs son apprentissage au-delà de la période d'examen. La durée d'un contrat d'apprentissage est de 1 an donc un contrat signé début septembre s'achèvera au début du mois de septembre de l'année suivante.